

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19-02-2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le cinq février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène SOUID – Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA - Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES-ELIE-NELSON – Mylène DIBATISTA – Ramzi HAMZA – Kheira SIONIS – Renaud LERUDE – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI

**ETAIENT REPRESENTES**

- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Imène SOUID.
- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Monsieur Christophe DI CICCIO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI
- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est excusée et représentée par Noëline TANFOURI.
- Madame Kathy GUERCHE est excusée non représentée
- Madame Maryline HERLIN est excusée non représentée.

## **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

## **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 11 mars 2023 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 886, 888, 892, 904, 916, 917, 918, 959 et 960.

## **4 - Communications de la Municipalité.**

Compte tenu de la période électorale, les communiqués seront volontairement synthétiques ce soir.

Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars prochains. Aucun nouveau découpage des bureaux de vote n'est prévu. Ceux utilisés lors des dernières élections législatives sont maintenus.

L'année a débuté avec la traditionnelle cérémonie des vœux aux seniors, qui a rencontré un franc succès.

Le jeudi 12 février s'est tenu le forum de l'emploi et de la formation, qui a rassemblé 600 participants. En parallèle, un *Job dating* sport, porté par le Paris FC, a été organisé au gymnase Romain-Rolland.

### Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

Groupe AGIR POUR ORLY : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI, Sylvain CAPLIER et Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER **4 x AGIR POUR ORLY – L'UNION POPULAIRE**

Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE, Christophe DI CICCIO **3 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**

Non-inscrits : Nicole DURU-BERREBI

### **5-1 Garantie d'emprunt au profit de la société YCI ENFANCE pour l'ouverture d'une crèche de 47 berceaux.**

*Adopté à la majorité absolue*

*1 vote contre : Nicole DURU-BERREBI*

### **5-2 Clôture définitive de la Caisse des écoles.**

*Adopté à la majorité absolue*

*4 votes contre : 4 du groupe Agir pour Orly – L'union populaire*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

### **5-3 Reconstitution d'un Comité Social Territorial (CST) et d'une formation spécialisée communs à la ville d'Orly et au centre communal d'action sociale (CCAS) d'Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

### **5-4 Détermination du nombre de représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial (CST), maintien du paritarisme et attribution d'une voix délibérative aux représentants de la collectivité.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

### **5-5 Création d'un poste non permanent à temps non complet 22 heures au cadre d'emploi des animateurs territoriaux dans le cadre d'un contrat de projet pour exercer les missions de chargée de mission CLAS et préfiguration de l'annexe du centre social.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **5-6 Modification du tableau des emplois.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **5-7 Modification du tableau des effectifs.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention : Nicole DURU-BERREBI*

## **6-1 Approbation de la convention d'enfouissement des réseaux de communications électroniques.**

*Adopté à l'unanimité*

## **7-1 Approbation de la convention entre le CCAS de la ville de Choisy-le-Roi et les villes de Thiais et d'Orly concernant le financement du Service d'Aide Médical Initial (SAMI).**

*Adopté à l'unanimité*

## **7-2 Convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain et les infections invasives à méningocoques dans les collèges et les établissements médico-sociaux entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la ville d'Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

## **7-3 Participation de la Ville d'Orly au programme métropolitain « Numérique pour tous – composante Accompagnement vers l'autonomie numérique » et approbation de la convention y afférente avec la Métropole du Grand Paris.**

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

### **Imène SOUID**

Nous allons passer aux questions diverses.

**Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser votre première question.**

*Madame Soud, dans votre propagande électorale vous nous garantisiez de vous soucier de notre sécurité, afin d'éviter un nouveau drame pouvez-vous nous annoncer que vous allez enfin faire installer des barrières de sécurité pour sécuriser le plan d'eau du Parc Mélies ?*

**Réponse de Imène Soud**

Monsieur BOURIACHI, je n'ai pas vu dans votre propagande électorale que vous envisagiez vous-même d'installer ces barrières.

**Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question.**

*Madame Soud, malheureusement une campagne électorale est chargée de son lot de rumeurs, de calomnies, etc...*

*Vous comme moi n'y échappons pas, on se demande bien pourquoi ? Me concernant j'aurais perdu mes 40 kg à cause d'une dépression suite à mon divorce, mais heureusement que j'avais gardé mes ordonnances du traitement contre l'obésité (Wegovy) et mon livret de famille témoigne de la solidité de mon mariage depuis maintenant 22 ans et pour être honnête je souhaite fortement que la famille s'agrandisse et la dernière rumeur sûrement l'effet Epstein que j'aurais eu des relations extraconjugales avec des jeunes femmes mais je suis persuadé que me concernant ça ne vient absolument pas de votre camp mais je n'en ai pas la preuve c'est juste mon infime conviction, mais on se demande bien à qui peut profiter le crime sûrement au NPA.*

*Donc afin de faire définitivement taire les oiseaux de mauvais augure, pouvez-vous nous affirmer sur l'honneur qu'il n'y a aucune discussion concernant une fusion de liste entre vous et Brahim Messaci soutenu par La France insoumise en vue d'une fusion ? Afin de rassurer aussi les électeurs ainsi que vos colistiers respectifs pouvez-vous nous affirmer sur l'honneur qu'il n'y aura aucune fusion de votre liste et celle de M. Messaci ?*

**Réponse de Imène Soud**

Même si je ne vois pas le lien entre vos propos liminaires et votre question, je vous rappelle que l'article L. 2121-19 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les questions orales doivent avoir trait aux affaires de la commune. Les éventuelles fusions entre les deux tours, dont vous êtes coutumier il est vrai, n'entrent pas dans le cadre des affaires de la commune. Je n'y répondrai donc pas.

**Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.**

*Madame Soud, deux lampadaires situés au 28 rue des Hautes Bornes sont H.S., bien qu'ils soient tout récemment installés par Bouygues Energie dans le cadre du contrat de la rénovation des candélabres (500 000 € HT) alors qu'avec ma proposition dans le cadre des C2E cela nous aurait coûté que le changement des ampoules classiques par des LED, pouvez-vous contacter le prestataire pour que nous ayons un usage normal de ces luminaires ?*

**Réponse de Imène Soud**

L'intervention était déjà programmée et elle a eu lieu hier. La panne n'était pas en rapport avec le changement des lanternes en LED.

**Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question.**

*Madame Soud, tous les Orlysiens et Orlysiennes que nous rencontrons pendant cette campagne électorale le demandent. Accepteriez-vous un débat avec tous les candidats sur les thématiques de nos programmes respectifs ?*

### Réponse de Imène SOUID

L'article L. 2121-19 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les questions orales doivent avoir trait aux affaires de la commune. Votre question n'entrant pas dans ce cadre, je n'y répondrai pas. Pour autant, les Orlysiens ne me demandent pas de débattre avec vous. D'ailleurs, ils ne me parlent jamais de vous.

### Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question.

*Madame Souid, depuis plus d'un mois une remorque de chantier ainsi qu'un wc portatif de chantier sont installés sur une place de parking à Romain Rolland. Savez-vous à qui elle appartient car aucun travaux n'est prévu dans le secteur ?*

### Réponse de Imène SOUID

Il s'agit de l'installation de chantier de l'entreprise en charge des travaux de voirie pour la ville. De grosses interventions sont programmées jusqu'à cet été.

### Monsieur BOURIACHI, votre sixième et dernière question.

*Madame Souid, c'est malheureusement le lot chaque hiver, les routes avenue de la victoire angle Charles Tillon sont remplies de nids-de-poule. Avez-vous une date prévue pour le rebouchage de ces trous ?*

### Réponse de Imène SOUID

Monsieur BOURIACHI, les voiries départementales reconnaissables par la lettre D sur les panneaux de signalisation routières sont à la charge du département du Val-de-Marne. L'avenue Charles Tillon et l'avenue de la Victoire sont des voiries départementales. Je pensais que vous l'aviez compris après 6 années de mandat.

Le rôle de la ville d'Orly est d'alerter les services départementaux et c'est ce qui a été fait. N'hésitez pas à interpeler les membres de la majorité départementale dont vous partagez désormais fièrement les valeurs de droite.

\*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance  
**Maribel AVILES CORONA**

Maire d'Orly  
**Imène SOUID**

